

Information professionnels de santé

MAJ :
19.04.23

Infection invasive à méningocoque B

Campagne de vaccination en cours dans l'Est lyonnais

Questions sur les cas en Auvergne-Rhône-Alpes

1. De quand date l'apparition de ce nouveau variant ?

Le premier cas est apparu en septembre 2021.

2. Combien y-a-t-il de cas au total dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ?

A ce jour, l'ARS a connaissance de **17 cas** avec ce variant spécifique depuis septembre 2021.

3. Quel âge ont les personnes qui ont été malades ?

Elles ont majoritairement entre **16 et 21 ans**.

4. Est-ce qu'il y a eu des décès ?

Parmi les 17 personnes concernées dans cette situation, l'une d'entre elle est décédée (dans la zone de Chambéry). La létalité (nb de décès par IIM/nb de cas confirmés d'IIM) des méningocoques est d'environ 10 %. Nous n'avons pas d'indication à ce jour que ce nouveau variant serait plus dangereux.

5. Combien de personnes sont-elles concernées par cette campagne de vaccination ?

L'Assurance maladie, au regard des personnes affiliées au sein des caisses concernées, a identifié environ 30 000 enfants de 0-2 ans et jeunes de 16-24 ans dans la **zone de Chambéry** et 26 000 dans la **zone Est de Lyon**. L'ARS a diffusé en juillet et août 2022 plus de 56 000 courriers aux parents ou jeunes concernés par cette campagne de vaccination.

Le secteur de Chambéry n'ayant pas eu de nouveau cas depuis avril 2022, la campagne de vaccination (et le remboursement pour les 16-24 ans) a pris fin dans ce secteur le 1^{er} février 2023.

La campagne de vaccination est toujours en cours dans l'Est lyonnais.

6. Quels sont les secteurs géographiques concernés et comment ont-ils été déterminés ?

Depuis le 1^{er} février 2023, seule la zone de l'Est lyonnais est concernée par la campagne de vaccination, soit 90 communes des départements de l'Ain (01), de l'Isère (38) et du Rhône (69).

La liste des communes concernées est en ligne sur **le site internet de l'ARS : [Le méningocoque B : situation spécifique en cours en ARA > Rubrique Usagers > Le méningocoque B](#)**

Les zones ont été **déterminées par les épidémiologistes de Santé publique France**. Dans ces zones définies par regroupement des cas, ils ont identifié un nombre de cas supérieur à l'attendu pour la taille de la population et des excès de risque d'être infecté par le nouveau variant.

7. Comment les professionnels de santé ont-ils été informés ?

Tous les médecins des secteurs concernés ont été prévenus et sensibilisés sur la situation liée à ce nouveau variant. Les URPS pharmacie ont également été avertis. Depuis juillet 2022, l'ARS fait un point de situation régulier avec les partenaires concernés par la campagne de vaccination.

Questions sur les vaccins choisis pour la campagne

8. Quels sont les vaccins utilisés pour la vaccination ?

Il s'agit du vaccin **Bexsero**[®] du laboratoire GSK Vaccines : [BEXSERO - MesVaccins.net](https://www.mesvaccins.net) et le vaccin **Trumenba**[®] du laboratoire Pfizer.

9. Quelle est leur posologie ?

Bexsero[®] :

- **Pour les 0-2 ans** : 2 doses à 2 mois d'intervalle minimum + un rappel (intervalle variant selon l'âge : plus d'infos sur le site [MesVaccins.net](https://www.mesvaccins.net))
- **A partir de 11 ans** : 2 doses à un mois d'intervalle minimum
- **Pour les autres tranches d'âge** : consultez le site [MesVaccins.net](https://www.mesvaccins.net)

Trumenba[®] (possible qu'à partir de l'âge de 10 ans) :

- **A partir de 10 ans** : 2 doses à 6 mois d'intervalle minimum ou 3 doses : 2 doses à au moins 1 mois d'intervalle, suivies d'une troisième dose administrée au moins 4 mois après la deuxième dose
- **Pour les autres tranches d'âge** : consultez le site [MesVaccins.net](https://www.mesvaccins.net)

10. Pourquoi le choix de vaccin s'est initialement porté sur le Bexsero[®] ?

Lors de la mise en place de la campagne de vaccination, le **Trumenba**[®] n'était pas encore remboursé. Par ailleurs, la vaccination par le **Trumenba**[®] n'est possible qu'à partir de 10 ans. Ce vaccin induit également un schéma vaccinal de 3 doses quel que soit l'âge (contre 2 doses pour le **Bexsero**[®] pour les 16-24 ans). Remboursé depuis le 8 juillet 2022, le **Trumenba**[®] peut être prescrit par le médecin généraliste. Toutefois, si les 2 vaccins peuvent être utilisés pour la vaccination, ils ne sont pas interchangeables. **Le schéma vaccinal complet doit être réalisé avec le même vaccin.**

11. Le vaccin (Trumenba[®]/Bexsero[®]) est-il vraiment efficace ?

Oui. Des anticorps apparaissent chez les personnes vaccinées. Une réduction importante des nouveaux cas d'infections invasives à méningocoques est observée dans les pays (Royaume-Uni, Portugal, Italie) qui ont mis en place un programme de vaccination.

12. Est-ce qu'il y a des contre-indications concernant la vaccination ?

Comme pour tout médicament, il faut se référer à la **notice du vaccin**. La vaccination doit être reportée chez les sujets souffrant d'une maladie fébrile sévère aiguë. Toutefois, la présence d'une infection mineure, telle qu'un rhume, n'entraîne pas le report de la vaccination.

Néanmoins, **pour le vaccin Trumenba**[®], ce dernier ne doit pas être administré par voie intraveineuse, intradermique ou sous-cutanée. Il ne doit pas être injecté aux sujets présentant une thrombocytopénie ou tout autre trouble de la coagulation. Ce vaccin ne doit pas être mélangé avec d'autres vaccins dans la même seringue.

Pour le vaccin Bexsero[®], ce dernier ne doit pas être injecté par voie intravasculaire.

Concernant les femmes enceintes ou allaitantes, il n'existe pas de données sur l'utilisation du vaccin (Trumenba®/Bexsero®). Le risque potentiel pour les femmes enceintes est inconnu. Le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) doit être utilisé durant l'allaitement seulement si les avantages possibles l'emportent sur les risques potentiels

13. Est-ce qu'il y a des effets indésirables/secondaires suite à la vaccination ?

Comme pour tout vaccin, des réactions peuvent apparaître après la réalisation de l'injection telles que de la fièvre, de la fatigue, un possible mal de tête, une irritabilité, de la diarrhée, des nausées, des vomissements, des douleurs musculaires, articulaires ou au niveau du site d'injection ou encore des rougeurs. La prise de paracétamol, avant et six heures après l'injection, réduit les effets indésirables tels que la fièvre, sans diminuer l'efficacité du vaccin. De plus, comme pour tous les vaccins, des réactions allergiques graves peuvent exceptionnellement survenir après la vaccination.

14. Comment conserver le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) ?

Le vaccin doit être **conservé au réfrigérateur** entre + 2° C et + 8° C avec son emballage d'origine à l'abri de la lumière. Il ne doit pas être congelé.

Questions sur la prescription du vaccin

15. Le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) est-il bien remboursé ?

Pour information, une dose de ces vaccins coûte 83,70€.

Dans le cadre de cette campagne, ces vaccins sont remboursés à hauteur de 65 % par l'Assurance maladie. Les 35 % restant sont pris en charge par votre mutuelle.

La prescription puis la vaccination par le médecin remplissent les mêmes conditions de remboursement qu'une consultation chez un généraliste.

Si le patient fait partie de la population concernée par la campagne (tranches d'âges et secteurs géographiques), le médecin devra préciser sur l'ordonnance : « concerné par la situation d'hyperendémie ». Le patient n'aura ainsi **aucun frais** à sa charge (hors participation forfaitaire de 1 € demandée aux personnes âgées de plus de 18 ans, s'appliquant à toutes les consultations ou actes réalisés par un médecin).

Si le patient n'a pas de mutuelle ni de médecin traitant, il peut se faire vacciner dans les lieux de vaccination listés en fin de document.

Depuis le 1^{er} février 2023, seule la zone de l'Est lyonnais est concernée par la campagne de vaccination, soit 90 communes des départements de l'Ain (01), de l'Isère (38) et du Rhône (69).

16. Qu'en est-il du remboursement par l'Assurance maladie du vaccin (Trumenba®/Bexsero®) pour les classes d'âge non concernées dans ce contexte épidémique ?

À ce stade, la cible concerne les enfants de moins de 24 mois, correspondant notamment au [calendrier vaccinal de la Haute Autorité de santé](#) et les 16-24 ans.

Les autres tranches d'âge peuvent être vaccinées **si le médecin le juge utile** mais **sans prise en charge financière**, sauf si la personne répond à d'autres critères spécifiques tels que l'existence d'un déficit immunitaire.

Si la 1^{re} dose de vaccin a été administrée dans la fourchette des tranches d'âge préconisées, les autres doses nécessaires pour compléter le schéma vaccinal seront remboursées.

17. Comment les usagers concernés peuvent-ils se faire vacciner ?

S'ils disposent d'une mutuelle :

1. Prendre rendez-vous avec leur médecin ou pédiatre qui prescrira le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) sur présentation du courrier reçu. Cette démarche peut être réalisée en téléconsultation.

Il est bien précisé dans le courrier de l'ARS adressé aux usagers concernés qu'il ne s'agit pas d'une ordonnance.

2. Présenter l'ordonnance du médecin dans une pharmacie pour retirer le vaccin ((Trumenba®/Bexsero®).
3. Prendre rendez-vous avec le médecin pour se faire vacciner pour la 1^{re} puis la 2^e dose.
Depuis le 7 novembre 2022, les pharmaciens peuvent également vacciner les plus de 16 ans. L'acte est remboursé par l'Assurance maladie.

S'ils ne disposent pas de mutuelle :

- Pour le **secteur de l'Est lyonnais** :

1. Prendre rendez-vous avec leur médecin qui prescrira le vaccin sur présentation du courrier. Cette démarche peut être réalisée en téléconsultation.
2. **Pour obtenir le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) gratuitement**, rendez-vous dans l'une des 10 pharmacies conventionnées (cf. liste en fin de document).
Attention, si l'utilisateur se rend dans une autre pharmacie, il devra payer une partie du vaccin (Trumenba®/Bexsero®) (non-remboursable).
3. La vaccination peut être effectuée par le médecin traitant ou dans l'une des 10 pharmacies conventionnées.

18. Que doit indiquer le médecin sur la prescription ?

Si le patient présente le courrier de l'ARS ou remplit les critères, le médecin doit ajouter sur la prescription du vaccin la mention suivante : « concerné par la situation d'hyperendémie ». Cela permettra au patient d'obtenir le remboursement du vaccin.

19. Que doit faire le médecin dans le cas où des parents ou assurés n'auraient pas reçu de courrier alors qu'ils sont dans les territoires identifiés ?

Les personnes qui n'auraient pas reçu de courrier mais qui font partie de la cible concernée (âge et secteur) peuvent demander à se faire vacciner dans les mêmes conditions que les autres. Les médecins prescriront dans ce cas le vaccin en indiquant le contexte d'hyperendémie.

20. Si la demande de vaccin concerne un patient qui n'est pas dans les tranches d'âge indiquées (0-2 ans / 16-24 ans), est-il possible de lui prescrire le vaccin aussi par prévention ?

À ce jour, les autorités sanitaires ne recommandent pas la vaccination pour cette maladie en dehors des 2 tranches d'âge indiquées. Les personnes des autres tranches d'âge n'ont pas de sur-risque de développer une infection invasive à méningocoque B. Toutefois, il est laissé à la compétence du médecin de juger si la demande du patient est justifiée. Dans ce cas, il conviendra d'indiquer sur l'ordonnance la mention « NR » (non remboursé), le patient n'étant pas directement concerné par le contexte d'hyperendémie. Il faudra également préciser au patient que le vaccin ne lui sera pas remboursé.

21. Est-il possible de prescrire toutes les doses en même temps ?

Oui. Dans ce cas, il est très important de préciser au patient de conserver les vaccins au réfrigérateur (cf. question 14). La prescription du vaccin peut être réalisée en téléconsultation.

22. Les pharmaciens peuvent-ils réaliser l'injection de ces vaccins ?

Depuis le 7 novembre 2022, les pharmaciens peuvent vacciner les plus de 16 ans.

23. Peut-on faire ce vaccin (Trumenba®/Bexsero®) en même temps que d'autres vaccins du calendrier vaccinal ?

Oui, en fonction de l'accord du patient (ou de ses parents).

Par exemple, le rappel à 12 mois peut être proposé en même temps que la 1^{ère} injection de vaccin rougeole-oreillons-rubéole et que la 2^{ème} injection du vaccin contre le méningocoque C. Il est possible de faire ces trois vaccins au cours d'une même consultation.

Pour le Trumenba®, en cas d'administration concomitante avec d'autres vaccins, il doit être administré dans un site d'injection distinct.

24. Le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) est-il efficace sur la transmission ?

Le vaccin est efficace pour **empêcher que la maladie se développe** chez la personne vaccinée. Cependant, **il n'empêche pas la transmission** de la bactérie d'une personne à une autre.

Les personnes contacts

25. Que doivent faire les personnes « contacts à risque » d'une personne qui a développé la maladie ?

Lorsque l'ARS reçoit la confirmation d'un cas d'infection invasive à méningocoque, elle contacte individuellement toutes les personnes qui ont été en **contact rapproché et prolongé** avec la personne malade pour recommander la prise rapide d'un traitement antibiotique, éventuellement complété par une vaccination.

26. Est-ce qu'il y a des personnes plus à risque que d'autres ? Si oui, lesquelles ?

- Les personnes immunodéprimées ;
- Les personnes ayant été en contact étroit avec une personne présentant une IMM ;
- Les personnels de laboratoire de recherche travaillant sur le méningocoque ;
- Les voyageurs dans certaines conditions ;
- L'existence de plusieurs cas dans un groupe de population.

Il est recommandé pour l'entourage de ces personnes à risque, de se faire vacciner.

Les nourrissons

27. La vaccination pour les nourrissons et enfants est-elle obligatoire ?

Non, elle est recommandée.

28. À partir de quel âge dois-je faire vacciner mon enfant par le vaccin Bexsero ?

À partir de 3 mois mais la vaccination peut commencer à l'âge de 2 mois et au plus tard, avant l'âge de 2 ans. **Seul le vaccin Bexsero est possible à cet âge-là.**

29. Le vaccin est-il dangereux pour les nourrissons et enfants ?

Aucun signal de sécurité n'a été mis en évidence en France et dans les pays (Royaume-Uni, Australie...) où des campagnes/programmes de vaccination par Bexsero® ont été mis en place. Les effets indésirables les plus fréquemment rapportés sont une réaction au point d'injection, une fièvre (qui peut être majorée lors des co-administrations avec d'autres vaccins du calendrier des vaccinations) et une irritabilité.

30. Combien y-a-t-il de doses de Bexsero pour les nourrissons ?

3 doses sont recommandées pour les nourrissons : 1 dose à l'âge de 3 mois, 5 mois et 12 mois (dose de rappel). Il doit y avoir 2 mois d'intervalle entre les deux premières doses.

31. Les symptômes sont-ils les mêmes pour les nourrissons et les adultes ?

En partie. Cependant pour le nourrisson, les symptômes sont difficiles à reconnaître. Il va avoir un comportement très différent de celui que l'on connaît, avec beaucoup de somnolence anormale, des douleurs, des pleurs incessants, une irritabilité importante. Il va refuser de s'alimenter et peut avoir un teint gris ou marbré et paraître abattu ou « mou ».

Les personnes de 16-24 ans

32. Si l'enfant est âgé de 15 ans mais va bientôt avoir 16 ans, peut-il se faire vacciner aussi ?

Oui, le médecin devra dans ce cas mentionner le contexte d'hyperendémie sur la prescription.

33. Combien de temps doit-il y avoir entre les deux doses pour les 16-24 ans ?

1 mois d'intervalle au minimum.

34. Qu'en est-il pour les 16-24 ans du secteur de Chambéry ?

Le secteur de Chambéry n'ayant pas eu de nouveau cas de ce variant depuis avril 2022, il n'est plus considéré comme en situation d'hyperendémie. Par conséquent, en accord avec l'Assurance maladie, l'ARS a décidé de mettre un terme à la campagne de vaccination (et au remboursement pour les 16-24 ans) dans ce secteur le 31 janvier 2023. Les 16-24 ans ayant réalisé leur première dose avant le 01 février 2023 peuvent bénéficier du remboursement pour le schéma vaccinal total (1^e et 2^e dose). En revanche, ceux qui réalisent leur 1^e dose après le 31 janvier ne peuvent pas bénéficier du remboursement.

35. Le rappel concerne-t-il uniquement les nourrissons ou également les 16-24 ans ?

Il concerne à ce jour uniquement les 0-2 ans.

Lieux de vaccination

Si le patient a une mutuelle, il doit se rapprocher de son médecin traitant.

Cf. question 17 pour les démarches à suivre

Si la patient n'a pas de mutuelle ni de médecin traitant, il peut se faire vacciner dans les lieux de vaccination listés ci-dessous :

Sur l'Est lyonnais : pharmacies, PMI ou services de santé et prévention :

Ain :

- Pharmacie de Poncin, 1 place Louis Pasteur, 01450 Poncin - 04 74 37 20 31
- Pharmacie Roux, 216 avenue Général de Gaulle, 01800 Villieu-Loyes-Mollon - 04 74 61 27 61
- Pharmacie du Champ de Mars, 9 rue Alexandre Bérard, 01500 Ambérieu-en-Bugey - 04 74 38 02 26

Isère :

- Pharmacie des Dauphins, Centre Leclerc, 38230 Tignieu - 04 72 02 35 36
- Pharmacie de Chavanoz, 2 place de Belmont, 38230 Chavanoz - 04 78 32 29 86
- Pharmacie Lacoste, 11 bis rue des Allobroges, 38230 Charvieu - 04 78 32 10 84
- Pharmacie Martin Pinel, 19 rue Centrale, 38230 Pont-de-Cheruy - 04 78 32 12 40
- Pharmacie Saint-Romain, 1 rue du Stade, 38460 Saint-Romain-de-Jalionas - 04 74 90 42 67
- Maison du Département Haut-Rhône Dauphinois, 45 impasse de l'Ancienne Gare, 38460 Crémieu - 04 74 18 65 60

Pour les 0-2 ans uniquement, au sein des PMI – Maison du Département :

- Porte des Alpes, Parc des Lilattes, 18 avenue Frédéric Dard, 38300 Bourgoin-Jallieu - 04 26 73 05 00
- Isère Rhodanienne, 3 Quai Frédéric Mistral, 38200 Vienne - 04 74 87 93 00

Pour les 16-24 ans uniquement, dans les services suivants :

- Centre départemental de santé - 23 av. Albert 1er de Belgique, 38000 Grenoble - 04 76 12 12 81
- Centre de santé interuniversitaire - Campus Saint Martin d'Hères - 180 rue de la Piscine - 38400 St Martin d'Hères - 04 76 82 40 70
- CeGIDD de Vienne - 10 rue Albert Thomas, 38200 Vienne - 04 81 34 00 50
- CeGIDD de Bourgoin - Parc des Lilattes, 18 av. Frédéric Dard, 38300 Bourgoin-Jallieu - 04 26 73 05 08

Rhône :

- Pharmacie des Lumières, 67 rue de la République, 69330 Meyzieu - 04 78 31 54 64
- Pharmacie des Plantées, 100 rue de la République, 69330 Meyzieu - didierdazinieras@orange.fr

Pour les 16-24 ans uniquement, dans les services suivants :

- Centre de Santé et de Prévention Lyon 7 - 2 rue de Marseille, 69007 Lyon - 04 72 73 12 76
- Centre de Santé et de Prévention Vénissieux - 5 place de la paix, 69200 Vénissieux - 04 72 50 08 68

Sur le secteur de Chambéry :

Le secteur de Chambéry n'ayant pas eu de nouveau cas depuis avril 2022, la campagne de vaccination (et le remboursement pour les 16-24 ans) a pris fin le 1^{er} février 2023.